

Dossier de presse






Séance — départementale.

Vendredi 26 juin 2026



Yvelines
Le Département

Contact presse:
communication@yvelines.fr

 yvelines.fr
 [Yvelines.78](https://www.facebook.com/Yvelines.78)
 [Les_Yvelines](https://twitter.com/Les_Yvelines)
 [Conseil Départemental des Yvelines](https://www.youtube.com/ConseilDépartementalDesYvelines)
 [Département des Yvelines](https://www.linkedin.com/company/Département-des-Yvelines)

Sommaire.

Attractivité économique

- Projet de centrale photovoltaïque dotée de batteries de stockage à Mantes-la-Jolie

Enseignement supérieur

- Le Département des Yvelines et HEC Paris poursuivent leur coopération
- Partenariat entre le Département des Yvelines, l'Université Paris-Saclay et sa Fondation

Culture et sports pour tous

- 271 373 € d'aides en faveur de la « santé en cultures »
- 110 700 € d'aides aux événements sportifs, culturels et touristiques

Autonomie

- Habitat inclusif : 50 000 € d'aide à la vie partagée pour les seniors de la Résidence Haute Barre de Louveciennes



© CD78

Attractivité économique.

Projet de centrale photovoltaïque dotée de batteries de stockage à Mantes-la-Jolie

Depuis 2022, le Département des Yvelines s'est engagé de manière volontariste pour la transition énergétique de son territoire. Cette ambition se traduit notamment par la prise de participation dans trois Sociétés par Actions Simplifiées (SAS) dédiées à la production d'énergie renouvelable à grande échelle (3,97 M€). Ces co-investissements ont permis la réalisation de projets rentables dont deux puits de géothermie profonde au Chesnay-Rocquencourt.

Le Département poursuit cet engagement à travers un nouveau projet innovant de grande envergure à Mantes-la-Jolie qui présente des retombées à la fois territoriales et économiques.

Ce projet d'une durée d'exploitation maximale de 20 ans pour un coût global et maximal estimé à 50 M€ selon la puissance réellement octroyée, permettrait la production d'électricité verte tout en valorisant des emprises foncières non mobilisées à court terme. Il présente également des bénéfices annexes en matière de gestion des espaces et de tranquillité publique.

Le périmètre du projet, situé au sein de l'Ecoquartier Seine de Mantes-la-Jolie, est estimé au plus à 25 hectares.

Afin d'en étudier la faisabilité, un protocole de partenariat et d'exclusivité (durée : 30 mois) avec la société CCE Parc Solaire, spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques a été adopté. Ce dernier encadre la réalisation des études préalables (juridiques, économiques, environnementales et techniques), piloté par un comité dédié associant l'ensemble des signataires.

Le coût des études externes, estimé à 180 000 €, sera pris en charge par CCE Parc Solaire.

A l'issue de cette phase, le Département envisage de participer au capital de la société de projet (SAS), à hauteur maximale de 49%. En cas de validation du projet, le Département pourrait percevoir des recettes foncières pour la mise à disposition du foncier, des recettes fiscales et des dividendes en tant qu'actionnaire de la SAS.



© CD78

Enseignement supérieur.

Le Département des Yvelines et HEC Paris poursuivent leur coopération

Une nouvelle convention vient d'être signée. Elle constitue la seconde déclinaison opérationnelle du partenariat pour la période 2026-2028. Elle s'inscrit dans la continuité des actions déjà engagées, tout en tenant compte des enseignements tirés de la première phase de mise en œuvre.

« Quoi de plus bénéfique pour les Yvelines que de s'allier à la « marque HEC », connue et reconnue à l'international ? En signant une convention cadre de 10 ans et en soutenant la modernisation d'HEC, nous avons engagé un partenariat durable qui s'étend bien au-delà des infrastructures. Investir dans HEC, c'est investir dans l'avenir des Yvelines. La collaboration entre HEC Paris et le Département des Yvelines est aussi une illustration parfaite de notre engagement commun pour l'égalité des chances et l'excellence sociale. »

Pierre Bédier, président du Département

HEC Paris a engagé un ambitieux projet de restructuration et de transformation de son campus de Jouy-en-Josas. Ce projet comprend la création d'un « cœur de campus », espace central favorisant les interactions entre étudiants, enseignants et partenaires, ainsi que la rénovation des infrastructures existantes.

Dans ce cadre, le Département des Yvelines a accordé, en janvier 2025, sa garantie à hauteur de 50 % de deux emprunts contractés par HEC Paris, représentant un montant total de 130 M€, soit un engagement départemental de 65 M€.

Au-delà de ce soutien financier, le Département et HEC Paris ont souhaité inscrire leur coopération dans une démarche partenariale structurée et durable. À cet effet, une convention cadre de partenariat d'une durée de dix ans a été votée, déclinée en conventions opérationnelles successives.

Les 3 axes stratégiques de la convention cadre

Axe 1 : Renforcer l'égalité des chances et promouvoir les filières d'excellence (renforcer les actions de tutorat et de soutien scolaire, promouvoir les filières d'excellence auprès de la jeunesse dans les domaines du management, de l'entrepreneuriat, de la finance et des technologies numériques)

Axe 2 : Appuyer les actions de formation et d'insertion professionnelle (renforcer les liens entre le Département et les étudiants d'HEC Paris, appuyer l'insertion professionnelle)

Axe 3 : Développer les synergies en matière d'attractivité économique et d'innovation (consolider les partenariats d'innovation engagés et en développer de nouveaux, favoriser l'entrepreneuriat au travers du programme HEC Stand Up, structurer une communication coordonnée et la mobilisation des parties prenantes).

Bilan de la convention 2024-2025

Une première convention couvrant la période 2024-2025, a permis de mettre en œuvre des actions concrètes en matière d'égalité des chances et d'insertion professionnelle. Celles-ci ont notamment conduit à la mise en place de 20 mentorats, mobilisant 11 étudiants d'HEC dans le cadre du dispositif "Mentor & Moi", ainsi qu'à la sensibilisation de 152 collégiens yvelinois à l'orientation et à la diversité des parcours de réussite dans l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le groupement en charge des travaux s'est engagé à consacrer 7 % du volume horaire total de main-d'œuvre aux actions d'insertion et à mobiliser l'agence départementale ActivitY'.



© CD78

Partenariat entre le Département des Yvelines, l'Université Paris-Saclay et sa Fondation

De longue date et selon une stratégie pleinement assumée, le Département soutient les acteurs de l'enseignement supérieur présents sur son territoire (universités, écoles de commerce et d'ingénieurs). Ces partenariats institutionnels ainsi conclus font des Yvelines une véritable terre des savoirs.

Concernant l'Université de Saclay, le Département s'est mobilisé afin d'assurer l'implantation pérenne et le développement harmonieux de ce joyau de l'enseignement scientifique national. Selon Pierre Bédier, Président du Département : "La symbiose des savoirs et du territoire participe totalement de l'avenir et de la prospérité des Yvelines".

Les Yvelines, terre de savoirs

Les Yvelines comptent :

106 établissements supérieurs (MESRI 2024 (Année scolaire 2023-2024))

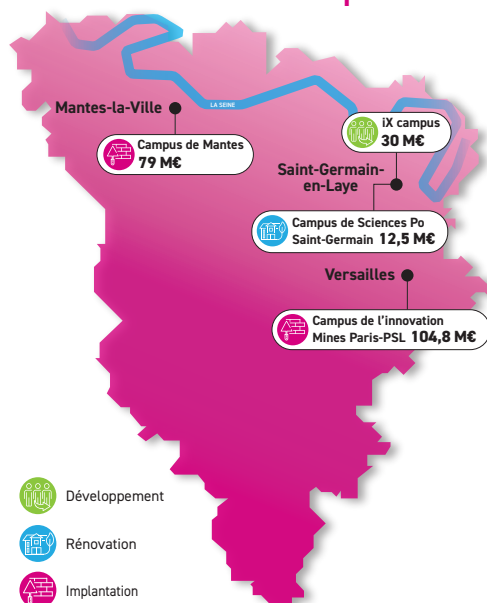
49 laboratoires au 1^{er} janvier 2025

43 268 étudiants inscrits hors doubles inscriptions université/CPGE (2023)

18 000 chercheurs

Plusieurs établissements de renom : Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, HEC, Sciences PO, Mines Paris, UGE, INRAE

Le Département a investi **226 M€** pour l'enseignement supérieur et la recherche depuis 2019



Un engagement pour la mobilité internationale et l'excellence académique

L'Assemblée départementale a voté l'attribution à la Fondation partenariale de l'Université Paris-Saclay d'une subvention pluriannuelle de fonctionnement de 102 000 € répartie sur trois ans, afin de financer cinq bourses d'études au bénéfice d'étudiants palestiniens admis en master au sein de l'Université Paris-Saclay ou de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines dans un cadre académique sécurisé dès la rentrée universitaire de septembre 2026. Les étudiants seront sélectionnés sur la base de l'excellence académique, selon les critères définis en lien avec les partenaires universitaires.

Le Département conduit une politique de coopération internationale qui lui permet, dans le respect de ses compétences, de soutenir des actions à forte utilité humaine et à forte lisibilité institutionnelle. Ce partenariat pourrait, dans les années à venir, constituer un cadre mobilisable pour l'accueil d'étudiants d'autres nationalités, en fonction des orientations retenues par le Département et des perspectives d'évolution du dispositif.

Cette initiative s'ajoute aux programmes déjà menés par les Yvelines en faveur de la mobilité internationale et du mérite :

- Partenariat avec le Togo (Commune des Lacs 1) : depuis 2021, ce programme permet chaque année à un bachelier méritant du lycée technique d'Aného-Glidji (construit avec l'appui du Département) de poursuivre son cursus au lycée Jules Ferry de Versailles. Quatre étudiants togolais en ont déjà bénéficié.
- Programme « Mentor & Moi » : chaque boursier international s'engage en tant que mentor auprès de jeunes inscrits dans un parcours de l'Aide sociale à l'enfance (ASE),

Un dispositif de bourses porté administrativement par la Fondation

L'Université Paris-Saclay assure le pilotage académique et opérationnel du dispositif, notamment pour l'identification des candidatures, l'accueil des étudiants et le suivi de leur cursus. La Fondation partenariale de l'Université Paris-Saclay en assure, pour sa part, la gestion financière, la formalisation des conventions conclues avec les étudiants lauréats, le versement des bourses et la transmission au Département des éléments de suivi et de justification nécessaires.

La subvention est exclusivement affectée au financement des bourses. Au regard de l'importance de ce partenariat, la Fondation renonce à l'application de frais de gestion.

À propos l'Université Paris-Saclay

Située au Sud de Paris, au cœur d'un vaste territoire, composé de quatre départements franciliens et de nombreux sites stratégiques (Courtabœuf, Évry, Massy, Orsay, Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy et la vallée de la Bièvre), l'Université Paris-Saclay est un maillage unique de **5 facultés, 3 IUT, 5 grandes écoles, 2 universités membres associés et 7 organismes de recherche**, réunis autour d'une ambition commune, celle d'associer leurs forces pour constituer un cluster scientifique de premier plan au service de la recherche, de la formation, de la réussite étudiante et de l'innovation, avec l'ambition de contribuer au développement d'une société plus juste et plus vivable. 1ère université française et dans le top 20 mondial, l'Université Paris-Saclay couvre les secteurs des sciences et ingénierie, des sciences de la vie et de la santé, et des sciences humaines et sociales.

Source : www.universite-paris-saclay.fr



© CD78

Culture et sports pour tous.

271 373 € d'aides en faveur de la « santé en cultures »

Dans le cadre de sa politique en faveur des solidarités, le Département des Yvelines poursuit son engagement à faire de la culture un levier concret d'accompagnement des publics les plus fragiles, au service du bien-être, du lien social et des parcours de vie.

Cet engagement se traduit par plusieurs dispositifs, qui s'inscrivent dans une orientation claire : soutenir des actions associant la culture aux enjeux de santé, capables de produire des effets durables sur les publics accompagnés et ancrées dans les territoires. L'ensemble des projets participe ainsi d'une politique cohérente, à la fois pragmatique dans ses moyens et ambitieuse dans ses effets, faisant de la culture un outil opérationnel au service des solidarités.

« Dans le domaine de la santé, sans être curative, la culture peut contribuer à la qualité de vie des personnes en souffrance. Un programme comme Yvelines Musées Solidaires reflète deux objectifs de notre politique départementale : rendre la culture la plus accessible possible et faire de la culture un facteur de mieux-être. »

Joséphine Kollmannsberger,
vice-présidente déléguée
à la Culture et au Tourisme

Répartition de l'aide "Santé en cultures" :

191 373 € pour les projets « Santé en cultures » : lancé en 2025, l'appel à projet « Santé en cultures » repose sur un principe de jumelage entre un acteur culturel et un établissement social et médico-social (ESSMS), favorisant des projets coconstruits, inscrits dans la durée (minimum six mois) et adaptés aux besoins des publics accompagnés. L'édition 2026 confirme l'ancrage du dispositif, avec treize dossiers retenus.

50 000 € pour la résidence artistique Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Hôpital de Pédiatrie et de Rééducation : cette résidence s'articule autour du projet « AUTO », mené par la Compagnie Tsara, qui propose sur vingt jours, 80 ateliers pluridisciplinaires adaptés aux jeunes patients de Bullion.

30 000€ pour le Parcours intergénérationnel avec l'Orchestre de l'Alliance :

déployé à Mantes-la-Ville dans le cadre du réseau Villes Amies des Aînés (VADA), le projet s'adresse aux seniors isolés et aux jeunes accompagnés par l'Aide sociale à l'enfance. Il comprend six ateliers artistiques, une visite culturelle et une restitution finale, autour d'un parcours intergénérationnel mêlant découverte musicale, expression personnelle et création collective.

110 700 € d'aides aux évènements sportifs, culturels et touristiques

Afin d'accompagner le développement d'une offre sportive, culturelle et touristique équilibrée, accessible et adaptée aux réalités territoriales, le Département soutient les évènements organisés par ses partenaires avec un dispositif d'aide financière aux manifestations sportives, culturelles ou touristiques et la mise à disposition d'une scène mobile départementale.

Treize associations, une collectivité et un syndicat professionnel vont bénéficier d'une aide départementale, dans le cadre du dispositif TerdevY, pour des évènements se déroulant en 2026 : Syndicat National du Commerce de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Arts (Foire de Chatou 2026), Association La Nuit du Handicap, Association Marionnettes en scène (4^e Biennale internationale Mars à l'Ouest), Association Ecstatic Playground, Association Fest'Yv Event, Association Plastique Danse Flore, Association ArtsEnSeine, Association SQY Ping, Association En Compagnie des Ours, Association Les Journées Ravel, Commune de Buc (33^e Festival B.D Buc), Association Blues sur Seine, Association Le Chaplin, Association Authentik, Association Maison Zola Dreyfus.



© CD78

Autonomie.

Habitat inclusif : 50 000 € d'aide à la vie partagée pour les seniors de la Résidence Haute Barre de Louveciennes

Le Département des Yvelines porte une politique ambitieuse de développement de l'habitat inclusif dans une logique de diversification de l'offre proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire, plus inclusive et la plus adaptée possible aux souhaits de chacun..

Au carrefour des politiques de l'autonomie, du logement et de l'action sociale, l'habitat inclusif permet à des seniors et à des personnes en situation de handicap de « vivre chez soi sans être seul », au sein d'habitats regroupés et/ou partagés, tout en bénéficiant de l'accompagnement d'animateurs et de coordinateurs chargés de la mise en œuvre des projets de vie sociale et partagée.

La Résidence intergénérationnelle Haute Barre portée par SOS Seniors à Louveciennes, accueille 9 personnes âgées et 1 personne en situation de handicap. Pour rompre leur isolement, leur offrir des moments de convivialité et d'activités, le Département accorde une aide à la vie partagée (AVP) à hauteur de 50 000 € (ateliers et animations).

Le Département consacre chaque année plus de 320 M€ de budget de fonctionnement à l'accueil, à l'orientation, à l'évaluation et à l'octroi des prestations individuelles afin d'offrir un service de qualité répondant aux aspirations des seniors dépendants et des personnes en situation de handicap, à domicile comme dans les 16 000 places en établissement. Fin 2025, 25 habitats inclusifs yvelinois accompagnent 225 personnes (119 seniors et 106 personnes en situation de handicap), plaçant les Yvelines en tête de l'Île-de-France et en 7^e position nationale au regard des programmations.

« Il existe autant de modèles d'habitats que de porteurs de projets pour les personnes en situation de handicap et les seniors. Ce qui est important, c'est d'accompagner les habitants pour leur permettre de vivre là où ils ont leurs habitudes, leurs souvenirs. Cela permet aussi aux communes de maintenir leur population. Le Département soutient de nombreux projets dans les Yvelines destinés à lutter contre l'isolement des plus vulnérables. »

Marie-Hélène Aubert, vice-présidente, déléguée à l'Autonomie et la Coopération décentralisée

Séance départementale du 26 juin 2026